

## QUESTION 106

### QU'EST-CE QUE LA PRIÈRE?

*Réponse :* la prière consiste en *a*; l'offrande ou la présentation de nos désirs à Dieu, *b*; par l'assistance de l'Esprit-Saint, *c*; pour ce qui est agréable à sa volonté, *d*; dans le nom de Christ, *e*; avec foi, *f*; confession de nos péchés, *g*; et reconnaissance de sa miséricorde par des actions de grâces.

- a* Psaumes 62.9 : « En tout temps, peuples, confiez-vous en lui, Répandez vos cœurs en sa présence! »
- b* Romains 8.26 : « De même aussi l'Esprit nous aide dans notre faiblesse, car nous ne savons pas ce qu'il convient de demander dans nos prières. Mais l'Esprit lui-même intercède par des soupirs inexprimables. »
- c* 1 Jean 5.14 : « Nous avons auprès de lui cette assurance que si nous demandons quelque chose selon sa volonté, il nous écoute. »
- d* Jean 16.23 : « En vérité, en vérité, je vous le dis, ce que vous demanderez au Père, il vous le donnera en mon nom. »
- e* Matthieu 21.22 : « Tout ce que vous demanderez avec foi par la prière, vous le recevrez. »

Jacques 1.6 : « Mais qu'il demande avec foi, sans douter ; car celui qui doute est semblable au flot de la mer, agité par le vent et poussé de côté et d'autre. »

- f* Psaumes 32.5-6 : « Je t'ai fait connaître mon péché, je n'ai pas caché mon iniquité;  
J'ai dit : J'avouerai mes transgressions à l'Éternel!  
Et tu as effacé la peine de mon péché.  
Qu'ainsi tout homme pieux te prie au temps convenable!  
Si de grandes eaux débordent, elles ne l'atteindront nullement. »

Daniel 9.4-5 : « Je priai l'Éternel, mon Dieu, et le lui fis cette confession : Seigneur grand Dieu et redoutable, toi qui gardes ton alliance et qui fais miséricorde à ceux qui t'aiment et qui observent tes commandements! Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous avons été méchants et rebelles, nous nous sommes détournés de tes commandements et de tes ordonnances. »

g Philippiens 4.6 : « Ne vous inquiétez de rien ; mais en toute chose faites connaître vos besoins à Dieu par des prières et des supplications, avec des actions de grâces. »

Le Seigneur a désiré faire de sa maison une maison de prière (Lc 19.45-46). Le chrétien doit prier privément (Mt 6.5-6) comme en public (1 Tm 2.8). Il faut prier sans cesse (1 Th 5.17). Bien qu'une véritable discipline, la prière n'a rien de mécanique ou de programmé en soi. Il s'agit avant tout de l'expression du cœur du croyant, de l'offrande des désirs de son âme à Dieu (Ps 25.1; Né 1.4; 2.4; Ps 42.1-2). Les Psaumes en sont l'expression la plus éclatante.

La prière doit être faite avec l'assistance de l'Esprit-Saint (Ép 6.18; Jude 20).

Dieu, le Dieu trinitaire, est l'objet de la prière (Ac 12.5). Le chrétien ne peut que prier pour ce qui est agréable à son Souverain et Maître. Il faut donc premièrement harmoniser nos requêtes avec la Parole du Seigneur. La prière consiste à lui demander que sa volonté soit faite, que ses décrets s'exécutent (1 Jn 5.14).

Aucune prière ne peut-être agréable à Dieu si celle-ci ne lui est adressée au nom du son Fils, le Médiateur par qui seul nous pouvons avoir accès auprès du Père (Rm 5.1-2; Ép 2.18). Il s'ensuit que prier « au nom de Jésus » est plus qu'une simple formalité ou une tradition. Il s'agit d'un impératif.

Nous devons présenter nos prières avec foi (Mc 11.22-24, en confessant nos péchés (Is 1.15-17; Ps 66.18; Mt 5.23-24; 1 Pi 3.7; Jc 5.15-16), sans omettre les actions de grâces (Co 4.2). La reconnaissance est l'une des marques de l'authentique vie de Dieu dans le cœur.